

## FICHES 6.2 : DÉTAILS DES ACTIONS PROPOSÉES AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

*Note : Pour ce qui est des actions portant sur la négociation d'entente « ... avec **un** centre... » ou « ... avec **un** lieu d'enfouissement ... », il faut lire « ... avec **un ou des** centres ... » ou « ... avec **un ou des** lieux d'enfouissement ... ».*

### PROGRAMME 1 : MISE EN VIGUEUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

ACTION 1.A et 2.A : Mettre en œuvre le PGMR et programme d'information Mettre en œuvre et diffuser le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog	
<b>Description :</b>	
	Diffuser et mettre en œuvre le plan de gestion des matières résiduelles. Il s'agit de faire connaître les objectifs et les actions prévues à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme est prévu débuter à la mise en œuvre du PGMR.
<b>Intervenants clés :</b>	
	Municipalités et MRC.
<b>Avantages :</b>	
	Faire connaître le PGMR.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Le rôle et les responsabilités des différents intervenants.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucun.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 10 000 \$ de frais de communication.

## PROGRAMME 1 : MISE EN VIGUEUR DU PGMR DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

### **ACTION 1.B : Aspects réglementaires** **Adopter un règlement sur la limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire**

#### **Description :**

Adopter un règlement limitant<sup>1</sup> l'élimination des matières résiduelles à l'équivalent des quantités de matières résiduelles éliminées par les secteurs de la MRC de Memphrémagog. Cependant, le règlement ne peut être adopté qu'après la mise en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

#### **Année d'implantation :**

Adoption dès l'entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

#### **Intervenants clés :**

MRC

#### **Avantages :**

Permet de limiter l'importation de matières résiduelles, destinées à l'élimination, sur le territoire de la MRC. Facilite la mise en valeur des matières résiduelles.

#### **Aspects à considérer :**

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bestan (Intersan) et les impacts environnementaux, sociaux et économiques.

#### **Ressources matérielles :**

Aucune ressource supplémentaire.

#### **Ressources humaines :**

Aucune.

#### **Coûts d'immobilisation :**

Aucun.

#### **Coûts d'exploitation :**

Possibilité d'une augmentation des coûts d'élimination des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC.  
Prévoir environ 10 000 \$ en frais de consultation.

<sup>1</sup> C'est-à-dire le droit de regard.

## PROGRAMME 1 : MISE EN VIGUEUR DU PGMR DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

### ACTION 1.C : Aspects réglementaires

#### Réviser et mettre en conformité la réglementation municipale avec le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog

##### Description :

Réviser et mettre en conformité la réglementation municipale et les cahiers des charges pour la gestion<sup>2</sup> des matières résiduelles afin de les rendre conforme aux objectifs du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog.

##### Année d'implantation :

Révision, modification et adoption en 2004.

##### Intervenants clés :

Municipalités et MRC.

##### Avantages :

Facilite, pour l'ensemble des municipalités, la mise en conformité au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

##### Aspects à considérer :

Les différentes actions contenues dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

##### Ressources matérielles :

Aucune ressource supplémentaire.

##### Ressources humaines :

Aucune ressource supplémentaire si une ressource est déjà dédiée à la gestion des matières résiduelles.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 10 000 \$ de frais de consultation pour l'ensemble des municipalités.

<sup>2</sup> Collecte, transport, traitement et élimination.

## PROGRAMME 1 : MISE EN VIGUEUR DU PGMR DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

<b>ACTION 1.D : Suivi et contrôle</b> <b>Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles</b>	
<b>Description :</b>	
	Créer un comité de vigilance composé d'élus et de citoyens pour suivre la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Créé dès la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC.
<b>Avantages :</b>	
	Facilite la transparence des actions et la transmission de l'information aux citoyens.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Le rôle de ce comité et sa composition.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucune.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 2 000 \$ par année en frais divers.

## PROGRAMME 1 : MISE EN VIGUEUR DU PGMR DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

### ACTION 1.E : Suivi et contrôle

#### Concevoir et mettre en opération le programme de suivi et de contrôle (tableau de bord) du plan de gestion des matières résiduelles

##### Description :

Concevoir et mettre en application un tableau de bord afin de suivre l'évolution des actions du plan de gestion des matières résiduelles. Ce programme de suivi devrait comprendre des informations sur les quantités produites par secteur, les quantités mises en valeur, celles éliminées, les programmes d'action et leurs performances, les coûts d'exploitation et l'atteinte des objectifs fixés.

##### Année d'implantation :

Créé dès la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles.

##### Intervenants clés :

MRC, comité de vigilance.

##### Avantages :

Permet de suivre l'évolution du plan de gestion des matières résiduelles.

##### Aspects à considérer :

Le rôle de la MRC, des municipalités et des autres intervenants dans la collecte et la transmission des informations.

##### Ressources matérielles :

Aucune.

##### Ressources humaines :

Une personne à la MRC de Memphrémagog pour le suivi et le contrôle du plan et des actions.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 5 000 \$ par année en frais divers.

## PROGRAMME 1 : MISE EN VIGUEUR DU PGMR DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

<b>ACTION 1.F : Réduction à la source</b> <b>Réviser et appliquer les politiques d'achats municipales</b>	
<b>Description :</b>	
	Réviser les politiques d'achats municipales afin de privilégier les produits durables, les produits recyclables ou réutilisables et éviter les produits à jeter après usage.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Cette révision peut s'effectuer dès la mise en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles au début de 2004.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC et municipalités.
<b>Avantages :</b>	
	Permet de poser un geste concret et d'indiquer clairement l'intention de privilégier la mise en valeur comme outil dans la gestion des matières résiduelles.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les pratiques actuelles et les objectifs de mise en valeur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucune.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 5 000 \$ en frais d'information.

## PROGRAMME 1 : MISE EN VIGUEUR DU PGMR DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

<b>ACTION 1.G : Suivi et contrôle</b>	
<b>Produire et diffuser, aux 2 ans, un bilan des matières résiduelles pour la MRC de Memphrémagog</b>	
<b>Description :</b>	
	Préparer, aux 2 ans, un bilan des actions du plan de gestion des matières résiduelles. Ce bilan pourrait être déposé au Conseil des maires de la MRC et à chacune des municipalités.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Le premier bilan devrait être produit à la fin de la deuxième année.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC et comité de vigilance.
<b>Avantages :</b>	
	Facilite la transparence des actions et la transmission de l'information aux citoyens.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les données issues du tableau de bord.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucune.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 10 000 \$ en frais divers.

## PROGRAMME 1 : MISE EN VIGUEUR DU PGMR DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

### **ACTION 1.H : Suivi et contrôle** **Réviser le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog à tous les 5 ans**

#### **Description :**

Tel que prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC doit revoir son plan de gestion des matières résiduelles. Elle peut y apporter des modifications mineures tout au long de sa mise en œuvre. S'il y a des modifications majeures, elle doit procéder à des consultations publiques.

#### **Année d'implantation :**

La première révision est prévue pour la fin de 2007.

#### **Intervenants clés :**

MRC.

#### **Avantages :**

Facilite la transparence des actions et la transmission de l'information aux citoyens.

#### **Aspects à considérer :**

Les bilans produits par la MRC.

#### **Ressources matérielles :**

Aucune.

#### **Ressources humaines :**

Aucune.

#### **Coûts d'immobilisation :**

Aucun.

#### **Coûts d'exploitation :**

Prévoir environ 50 000 \$ en frais divers.



## PROGRAMME 2 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET DES INTERVENANTS

### ACTION 1.A et 2.A : Mettre en œuvre le PGMR et programme d'information

#### Mettre en œuvre et diffuser le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog

##### Description :

Diffuser et mettre en œuvre le plan de gestion des matières résiduelles. Il s'agit de faire connaître les objectifs et les actions prévues à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

##### Année d'implantation :

Ce programme est prévu débuter à la mise en œuvre du PGMR.

##### Intervenants clés :

Municipalités et MRC.

##### Avantages :

Faire connaître le PGMR.

##### Aspects à considérer :

Le rôle et les responsabilités des différents intervenants.

##### Ressources matérielles :

Aucun.

##### Ressources humaines :

Aucun.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 10 000 \$ de frais de communication.

## PROGRAMME 2 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET DES INTERVENANTS

### ACTION 2.B : Réduction à la source

#### Mettre en place un programme d'incitation à la réduction à la source pour la population et les autres intervenants

##### Description :

Mettre en place un programme d'incitation à la réduction à la source auprès du secteur résidentiel et des secteurs institutionnel, commercial et industriel. Permet de proposer des mesures visant à privilégier l'utilisation de produits durables, de produits recyclables et d'éviter les produits jetables auprès de ces secteurs.

##### Année d'implantation :

La conception est prévue pour débuter en 2004 avec une implantation en 2005.

##### Intervenants clés :

MRC et organismes communautaires.

##### Avantages :

Permet de poser un geste concret et d'indiquer clairement l'intention de privilégier la mise en valeur comme outil dans la gestion des matières résiduelles.

##### Aspects à considérer :

Les pratiques actuelles et les objectifs de mise en valeur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

##### Ressources matérielles :

Aucune.

##### Ressources humaines :

Aucune.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 10 000 \$ en frais d'information.

## PROGRAMME 2 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET DES INTERVENANTS

<b>ACTION 2.C : Réemploi</b>	
<b>Mettre en place un programme d'incitation au réemploi pour la population et les autres intervenants</b>	
<b>Description :</b>	
	Mettre en place un programme d'incitation au réemploi auprès des citoyens et des institutions, des commerces et des industries. Ce programme vise à favoriser le réemploi de menus objets et la réparation de petits appareils.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme est prévu pour 2004.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC et organismes communautaires.
<b>Avantages :</b>	
	Permet de poser un geste concret et d'indiquer clairement l'intention de privilégier la mise en valeur comme outil dans la gestion des matières résiduelles.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les pratiques actuelles et les objectifs de mise en valeur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucune.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 10 000 \$ en frais d'information.

## PROGRAMME 2 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET DES INTERVENANTS

### **ACTION 2.D : Programme d'information** **Informers les citoyens sur les infrastructures disponibles pour la gestion des matières résiduelles**

#### **Description :**

	Diffuser des informations sur les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau de déchetteries :</li> <li>• Les ressourceries :</li> <li>• Les ressources communautaires :</li> <li>• Le compostage domestique et l'herbicyclage :</li> <li>• La collecte des résidus verts :</li> <li>• Les systèmes de tarification :</li> <li>• La collecte à 3 voies</li> </ul>
--	---

#### **Année d'implantation :**

	Ce programme est prévu débuter à la mise en œuvre du PGMR et se poursuivre annuellement.
--	--

#### **Intervenants clés :**

	MRC, municipalités et organismes communautaires.
--	--

#### **Avantages :**

	Faire connaître les différentes actions contenues dans le PGMR.
--	---

#### **Aspects à considérer :**

	Le rôle et les responsabilités des différents intervenants.
--	---

#### **Ressources matérielles :**

	Aucun.
--	--------

#### **Ressources humaines :**

	Aucun.
--	--------

#### **Coûts d'immobilisation :**

	Aucun.
--	--------

#### **Coûts d'exploitation :**

	Prévoir annuellement environ 10 000 \$ par année de frais de communication.
--	---

## PROGRAMME 2 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET DES INTERVENANTS

<b>ACTION 2.E : Programme de sensibilisation</b>	
<b>Sensibiliser la population et les autres intervenants sur les programmes de gestion des matières résiduelles accessibles</b>	
<b>Description :</b>	
	Sensibiliser les publics cibles sur l'utilisation des programmes et équipements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en valeur des résidus de construction, de rénovation et de démolition;</li> <li>• L'utilisation des bacs roulants, la tarification et l'automatisation de la collecte;</li> <li>• La gestion des boues de fosses septiques;</li> <li>• Les audits environnementaux et les plans de réduction des résidus.</li> </ul>
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme est prévu débuter à la mise en œuvre du PGMR et se poursuivre annuellement.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC, municipalités et autres intervenants.
<b>Avantages :</b>	
	Faire connaître les modalités d'application des programmes et des équipements prévus au PGMR.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Le rôle et les responsabilités des différents intervenants, les modalités d'opérations des équipements.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucun.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir annuellement environ 10 000 \$ par année de frais de communication.

## PROGRAMME 2 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET DES INTERVENANTS

### ACTION 2.F : Réduction à la source

#### Susciter la production et la diffusion d'audits environnementaux et de plans de réduction des résidus pour le secteur industriel

##### Description :

Susciter la production et la diffusion d'audits environnementaux et de plans de réduction des résidus auprès du secteur industriel. Il s'agit d'inciter les entreprises à diffuser des informations sur leurs performances environnementales et les programmes qu'ils ont mis en vigueur pour se conformer aux objectifs de mise en valeur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

##### Année d'implantation :

L'action est prévue pour 2007.

##### Intervenants clés :

MRC et secteur industriel.

##### Avantages :

Permet de poser un geste concret et d'indiquer clairement l'intention de privilégier la mise en valeur comme outil dans la gestion des matières résiduelles.

##### Aspects à considérer :

Les pratiques actuelles et les objectifs de mise en valeur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

##### Ressources matérielles :

Aucune.

##### Ressources humaines :

Aucune.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 5 000 \$ en frais d'information.

## PROGRAMME 3 : GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### ACTION 3.A : Responsabilité

#### Analyser et offrir la délégation de compétence à la MRC de Memphrémagog pour l'élimination des matières résiduelles

##### Description :

- |    |  |
|----|--|
| A) | Analyser la pertinence et, par la suite, offrir la possibilité aux municipalités de déléguer leur compétence en matière d'élimination des matières résiduelles à la MRC. Cette délégation peut regrouper plusieurs ou toutes les municipalités de la MRC et s'opérer sur plusieurs années. |
| B) | Les municipalités conservent leur compétence en matière d'élimination des matières résiduelles.  |

##### Année d'implantation :

Analyse en 2004 et implantation si concluant.
---

##### Intervenants clés :

Municipalités et MRC.
-----------------------

##### Avantages :

- |    |   |
|----|---|
| A) | Uniformise l'élimination des matières résiduelles à l'ensemble de la MRC. Permet une économie d'échelle au niveau des tarifs d'élimination. Augmente la qualité des services à l'ensemble de la population. |
| B) | Statu quo.  |

##### Aspects à considérer :

- |    |  |
|----|--|
| A) | La différence de coûts entre le secteur urbain et le secteur rural, et entre la distance à parcourir pour l'élimination. |
| B) | Aucun.   |

##### Ressources matérielles :

- |    |                                  |
|----|----------------------------------|
| A) | Aucune ressource supplémentaire. |
| B) | Aucune ressource supplémentaire. |

##### Ressources humaines :

- |    |                                      |
|----|--------------------------------------|
| A) | Engagement d'une ressource à la MRC. |
| B) | Aucune.                              |

##### Coûts d'immobilisation :

- |    |        |
|----|--------|
| A) | Aucun. |
| B) | Aucun. |

##### Coûts d'exploitation :

- |    |  |
|----|--|
| A) | Possibilité d'une réduction de coûts pour l'ensemble de la MRC. Prévoir environ 5 000 \$ en frais de consultation <sup>3</sup> . |
| B) | Aucun coût supplémentaire par rapport à la situation actuelle.   |

<sup>3</sup> Les frais de consultation peuvent comprendre les frais juridiques, les frais de conseillers, les frais de services d'ingénierie, d'architecte et d'autres frais de même nature.

## PROGRAMME 3 : GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### ACTION 3.B : Responsabilité

#### Analyser et offrir la délégation de compétence à la MRC de Memphrémagog pour l'ensemble de la gestion des matières résiduelles (collecte, transport, traitement, élimination et gestion)

##### Description :

A) Analyser la pertinence et, par la suite, offrir la possibilité aux municipalités de déléguer leur compétence en matière de gestion (collecte, transport, traitement, tarification, gestion, etc.) des matières résiduelles à la MRC. Cette délégation peut regrouper plusieurs ou toutes les municipalités de la MRC et s'opérer sur plusieurs années.

B) Les municipalités conservent leur compétence en matière de gestion des matières résiduelles.

##### Année d'implantation :

A) Analyse en 2005 et implantation à partir du début de 2006, si concluant.

##### Intervenants clés :

A) Municipalités et MRC.

##### Avantages :

A) Uniformise la gestion des matières résiduelles à l'ensemble de la MRC. Permet une économie d'échelle au niveau des tarifs de collecte, de transport, de traitement et d'élimination. Augmente la qualité des services à l'ensemble de la population. Facilite, pour l'ensemble des municipalités, la mise en conformité au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

B) Statu quo.

##### Aspects à considérer :

A) La différence de coûts entre le secteur urbain et le secteur rural, et entre la distance à parcourir pour l'élimination.

B) Aucun.

##### Ressources matérielles :

A) Aucune ressource supplémentaire.

B) Aucune ressource supplémentaire.

##### Ressources humaines :

A) Aucune ressource supplémentaire si une ressource est déjà dédiée à la gestion des matières résiduelles.

B) Aucune.

##### Coûts d'immobilisation :

A) Aucun.

B) Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

A) Possibilité d'une réduction de coûts pour l'ensemble de la MRC. Prévoir environ 5 000 \$ pour les frais de consultation.

B) Aucun coût supplémentaire par rapport à la situation actuelle.



## PROGRAMME 3 : GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### ACTION 3.C : Responsabilité

#### Vérifier la possibilité de prendre en charge les matières résiduelles d'origine institutionnelle et commerciale par les municipalités

##### Description :

- |    |   |
|----|---|
| A) | Vérifier la pertinence que les municipalités ou la MRC <sup>4</sup> prennent en charge la gestion des matières résiduelles provenant des secteurs institutionnel et commercial. |
| B) | Statu quo. Certaines municipalités offrent déjà cette prise en charge.  |

##### Année d'implantation :

- |    |  |
|----|--|
| A) | Analyse en 2005 et implantation à partir du début de 2006, si pertinent. |
|----|--|

##### Intervenants clés :

- |    |                       |
|----|-----------------------|
| A) | Municipalités et MRC. |
|----|-----------------------|

##### Avantages :

- |    |  |
|----|--|
| A) | Uniformise les pratiques à l'ensemble des municipalités de la MRC. Permet une meilleure répartition des coûts de la gestion des matières résiduelles. Facilite l'atteinte des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles. Facilite le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. |
| B) | Statu quo.   |

##### Aspects à considérer :

- |    |  |
|----|--|
| A) | L'impact sur la tarification des services offerts aux secteurs institutionnel et commercial. |
| B) | Aucun.   |

##### Ressources matérielles :

- |    |                                  |
|----|----------------------------------|
| A) | Aucune ressource supplémentaire. |
| B) | Aucune ressource supplémentaire. |

##### Ressources humaines :

- |    |   |
|----|---|
| A) | Aucune ressource supplémentaire si une ressource est déjà dédiée à la gestion des matières résiduelles. |
| B) | Aucune.   |

##### Coûts d'immobilisation :

- |    |        |
|----|--------|
| A) | Aucun. |
| B) | Aucun. |

##### Coûts d'exploitation :

- |    |   |
|----|---|
| A) | Pas de coûts supplémentaires, mais un déplacement des coûts de collecte des entreprises vers les municipalités ou la MRC. Possibilité d'une réduction de coûts pour l'ensemble de la MRC.<br>Prévoir environ 8 000 \$ de frais de consultation. |
| B) | Aucun.  |

<sup>4</sup> Si la délégation de compétence est confirmée.

**PROGRAMME 3 : GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ACTION 3.D : Contrat de services**

**À la fin des contrats actuels, réviser les contrats de collecte des résidus et de la collecte sélective pour la mise à niveau des cahiers de charges et l'intégration de la collecte sélective des matières recyclables**

**Description :**

À la fin d'un contrat, réviser les documents d'appel d'offres pour y intégrer les nouvelles exigences du plan de gestion des matières résiduelles et la collecte sélective de porte en porte.

**Année d'implantation :**

Implantation à partir de 2004.

**Intervenants clés :**

MRC et municipalités.

**Avantages :**

Augmente la mise en valeur des matières résiduelles.

**Aspects à considérer :**

Les actions contenues dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

**Ressources matérielles :**

Aucune.

**Ressources humaines :**

Aucune.

**Coûts d'immobilisation :**

Aucun.

**Coûts d'exploitation :**

Prévoir environ 10 000 \$ en frais de consultation.

## PROGRAMME 4 : MATIÈRE RECYCLABLES

### ACTION 4.A : Entente de services

#### Négocier une entente à long terme avec un centre de récupération pour les matières recyclables

##### Description :

Négocier une entente de services à long terme avec un centre de récupération de la région<sup>5</sup> pour le traitement des matières recyclables.

##### Année d'implantation :

Négociation en 2004.

##### Intervenants clés :

MRC et municipalités.

##### Avantages :

Permet d'obtenir des tarifs avantageux pour le traitement des matières recyclables.

##### Aspects à considérer :

Les aspects contractuels, le processus d'appel d'offres et la concurrence.

##### Ressources matérielles :

Aucune.

##### Ressources humaines :

Aucune.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 5 000 \$ en frais de consultation.

<sup>5</sup> À titre d'exemple, ce centre de récupération de la région de Sherbrooke.

## PROGRAMME 5 : MATIÈRES COMPOSTABLES

### ACTION 5.A et 5.B : Réduction à la source

#### Mettre en place un programme d'incitation au compostage domestique auprès des citoyens

#### Inciter les citoyens à faire de l'herbicyclage

##### Description :

Poursuivre le programme d'incitation au compostage domestique et à l'herbicyclage. Ce programme s'adresse à ceux qui veulent composter les matières compostables à l'aide de composteur domestique. L'herbicyclage consiste à favoriser la pratique de laisser sur le pare-terre le gazon coupé.

##### Année d'implantation :

Le programme peut être implanté dès la mise en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles en 2004.

##### Intervenants clés :

MRC, municipalités et organismes communautaires.

##### Avantages :

Permet de poser un geste concret et d'indiquer clairement l'intention de privilégier la mise en valeur comme outil dans la gestion des matières résiduelles.

##### Aspects à considérer :

Les pratiques actuelles et les objectifs de mise en valeur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

##### Ressources matérielles :

Aucune.

##### Ressources humaines :

Aucune.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 10 000 \$ en frais d'information.

## PROGRAMME 5 : MATIÈRES COMPOSTABLES

### **ACTION 5.C : Entente de services Négocier une entente à long terme avec un centre de compostage pour les matières compostables**

#### **Description :**

Négocier une entente de services à long terme avec un centre de compostage de la région<sup>6</sup> pour le traitement des matières compostables.

#### **Année d'implantation :**

Négociation en 2005.

#### **Intervenants clés :**

MRC et municipalités.

#### **Avantages :**

Permet d'obtenir des tarifs avantageux pour le traitement des matières compostables.

#### **Aspects à considérer :**

Les aspects contractuels, le processus d'appel d'offres et la concurrence.

#### **Ressources matérielles :**

Aucune.

#### **Ressources humaines :**

Aucune.

#### **Coûts d'immobilisation :**

Aucun.

#### **Coûts d'exploitation :**

Prévoir environ 5 000 \$ en frais de consultation.

<sup>6</sup> À titre d'exemple, Festival de Bromptonville.

## PROGRAMME 6 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

<b>ACTION 6.A : Récupération</b>	
<b>Implanter la collecte sélective de porte en porte pour les matières recyclables à l'ensemble de la MRC de Memphrémagog</b>	
<b>Description :</b>	
	Compléter l'implantation de la collecte sélective de porte en porte pour l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières de la MRC de Memphrémagog. L'utilisation d'un bac roulant de 240 ou 360 litres est souhaitable en fonction des développements futurs (collecte à 3 voies, automatisation et tarification).
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme débute en 2004.
<b>Intervenants clés :</b>	
	Municipalités et MRC.
<b>Avantages :</b>	
	Augmente la qualité des services à l'ensemble de la population. Augmente également les quantités de matières recyclables mises en valeur.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Achat de bacs roulants et modifications des cahiers de charges.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Bacs roulants de 240 ou 360 litres.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Coûts des bacs roulants. Environ entre 65 \$ et 85 \$ par bac roulant. Entre 3 \$ et 6 \$ par bac roulant pour la distribution des bacs à chaque résidence.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 500 000 \$ par année pour l'ensemble de la MRC.

## PROGRAMME 6 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### **ACTION 6.B : Récupération** **Implanter la collecte sélective des résidus verts (herbe et feuilles mortes) en milieu urbain pour le compostage**

#### **Description :**

Implanter la collecte sélective des résidus verts en milieu urbain en vue de leur compostage. Il s'agit d'implanter une collecte des résidus verts auprès des secteurs urbanisés des municipalités ayant un secteur urbain suffisamment développé. Les autres secteurs sont invités à y participer par le biais du programme de compostage domestique. Cette collecte devrait être incluse au cahier de charges de la collecte sélective ou de la collecte des ordures.

#### **Année d'implantation :**

Ce programme est prévu pour 2005.

#### **Intervenants clés :**

Municipalités et MRC.

#### **Avantages :**

Favorise la mise en valeur des résidus verts qui peuvent être facilement compostés.

#### **Aspects à considérer :**

Les pratiques municipales, les centres de compostage et les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.

#### **Ressources matérielles :**

Achats de bacs ou de sacs.

#### **Ressources humaines :**

Aucune.

#### **Coûts d'immobilisation :**

Aucun.

#### **Coûts d'exploitation :**

Prévoir environ 250 000 \$ de frais d'exploitation en surplus des collectes des matières résiduelles.

## PROGRAMME 6 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

<b>ACTION 6.C : Récupération</b> <b>Intégrer, si les analyses en démontrent les avantages, les secteurs institutionnel et commercial aux collectes du secteur résidentiel</b>	
<b>Description :</b>	
	Intégrer, si les avantages le démontrent, les secteurs institutionnel et commercial aux responsabilités municipales et aux contrats de collecte, de transport, de traitement et d'élimination des matières résiduelles. C'est-à-dire offrir les mêmes services à ces secteurs qu'à celui du secteur résidentiel.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme est prévu pour 2005.
<b>Intervenants clés :</b>	
	Municipalités et MRC.
<b>Avantages :</b>	
	Favorise la mise en valeur de matières résiduelles provenant de ces secteurs, assure un meilleur contrôle des objectifs de mise en valeur et permet une meilleure répartition des coûts entre les secteurs.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les pratiques municipales et les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucune.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 100 000 \$ par année de frais d'opération.



## PROGRAMME 6 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### **ACTION 6.D : Projet pilote Réaliser un projet pilote de collecte à 3 voies<sup>7</sup>**

#### **Description :**

À partir de la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'implantation de la collecte à 3 voies, utiliser les résultats d'études existantes ou réaliser un projet pilote sur quelques centaines de ménages, sur une période de plusieurs mois, afin de vérifier l'acceptabilité sociale, les modalités de mise en œuvre et les impacts environnementaux, économiques et sociaux de cette nouvelle forme de collecte des matières résiduelles.

#### **Année d'implantation :**

Cette étude et le projet pilote sont prévus débuter en 2006.

#### **Intervenants clés :**

MRC.

#### **Avantages :**

Valide une nouvelle forme de collecte avant de l'implanter sur une grande échelle.

#### **Aspects à considérer :**

Les pratiques actuelles, la réglementation québécoise et les objectifs de mise en valeur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

#### **Ressources matérielles :**

Aucune.

#### **Ressources humaines :**

Une ressource spécialisée externe pour réaliser l'étude de faisabilité et le suivi du projet pilote.

#### **Coûts d'immobilisation :**

À définir selon l'ampleur du projet pilote.

#### **Coûts d'exploitation :**

Prévoir environ 75 000 \$ en frais de consultation.

<sup>7</sup> Collecte des matières recyclables, des matières compostables et des ordures.

## PROGRAMME 6 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

<b>ACTION 6.E : Récupération</b> <b>Implanter la collecte à 3 voies (matières recyclables, matières compostables et résidus) dans les secteurs institutionnel et commercial</b>	
<b>Description :</b>	
	À la lumière des résultats du projet pilote, implanter la collecte à 3 voies dans les secteurs institutionnel et commercial. Il s'agit de fournir des bacs roulants pour les matières recyclables, les matières compostables et les ordures afin de faciliter le tri à la source des matières résiduelles pouvant être mises en valeur. Cette implantation complète la phase d'automatisation et de tarification.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme est prévu pour 2007.
<b>Intervenants clés :</b>	
	Municipalités et MRC.
<b>Avantages :</b>	
	Favorise la mise en valeur de matières résiduelles. Facilite le tri à la source et la collecte.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les modalités de la collecte, les équipements, le financement des bacs roulants supplémentaires, s'il y a lieu, l'information.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Achat de bacs roulants, s'il y a lieu.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Environ 200 000 \$ pour les bacs roulants.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 50 000 \$ de frais d'opération supplémentaire.

## PROGRAMME 6 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

<b>ACTION 6.F : Récupération</b> <b>Implanter la collecte à 3 voies (matières recyclables, matières compostables et résidus) dans le secteur résidentiel</b>	
<b>Description :</b>	
	À la lumière des résultats du projet pilote et de l'implantation dans les secteurs IC, implanter la collecte à 3 voies dans l'ensemble du secteur résidentiel urbain. Il s'agit de fournir des bacs roulants pour les matières recyclables, les matières compostables et les ordures afin de faciliter le tri à la source des matières résiduelles pouvant être mises en valeur. Cette implantation complète la phase d'automatisation et de tarification.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme est prévu pour 2008.
<b>Intervenants clés :</b>	
	Municipalités et MRC.
<b>Avantages :</b>	
	Favorise la mise en valeur de matières résiduelles. Facilite le tri à la source et la collecte.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les modalités de la collecte, les équipements, le financement des bacs roulants supplémentaires, s'il y a lieu, l'information.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Achat de bacs roulants, s'il y a lieu.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Environ 1 000 000 \$ pour les bacs roulants.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 100 000 \$ de frais d'opération supplémentaires.

## PROGRAMME 7 : GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

<b>ACTION 7.A : Responsabilité</b> <b>Analyser et offrir la délégation de compétence à la MRC de Memphrémagog pour la gestion des boues de fosses septiques</b>	
<b>Description :</b>	
A)	Analyser la pertinence et, par la suite, offrir la possibilité aux municipalités de déléguer leur compétence en matière de gestion (vidange, transport, traitement, tarification, gestion, etc.) des boues de fosses septiques à la MRC. Cette délégation peut regrouper plusieurs ou toutes les municipalités de la MRC et s'opérer sur plusieurs années.
B)	Les municipalités conservent leur compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques.
<b>Année d'implantation :</b>	
A)	Analyse en 2004 et implantation à partir du début de 2005.
<b>Intervenants clés :</b>	
A)	Municipalités et MRC.
<b>Avantages :</b>	
A)	Uniformise la gestion des boues de fosses septiques à l'ensemble de la MRC. Permet une économie d'échelle au niveau des tarifs de vidange, de transport et de traitement. Augmente la qualité des services à l'ensemble de la population. Rend l'ensemble des municipalités de la MRC conforme à la réglementation québécoise.
B)	Statu quo.
<b>Aspects à considérer :</b>	
A)	L'équité, au niveau de la tarification, entre les secteurs desservis par un réseau d'égouts et des installations de traitement des eaux usées, et ceux qui ont des fosses septiques.
B)	La réglementation québécoise en matière d'installation et de vidange des fosses septiques.
<b>Ressources matérielles :</b>	
A)	Aucune ressource supplémentaire. Octroyer un contrat par appel d'offres pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques sur la même base que pour la collecte des matières résiduelles.
B)	Aucune ressource supplémentaire.
<b>Ressources humaines :</b>	
A)	Aucune ressource supplémentaire si une ressource est déjà dédiée à la gestion des matières résiduelles.
B)	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
A)	Aucun.
B)	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
A)	Pas de coûts supplémentaires, mais déplacement des coûts de vidange des fosses septiques du citoyen vers la MRC. Possibilité d'une réduction de coûts pour l'ensemble de la MRC, donc pour le citoyen. Prévoir environ 5 000 \$ en frais de consultation.
B)	Aucun coût supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

## PROGRAMME 7 : GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

### **ACTION 7.B : Études techniques**

#### **Réaliser une étude technique sur le système de gestion (administration, collecte, traitement, tarification, etc.) des boues de fosses septiques**

##### **Description :**

Description technique et administrative de la gestion des boues de fosses septiques et des boues des installations de traitement des eaux usées municipales permettant à la MRC de mettre en œuvre l'action prévue au plan de gestion des matières résiduelles. Cette description comprend l'inventaire, l'état de la situation actuelle, les objectifs visés, l'administration, la vidange, le traitement, la tarification, l'information et le suivi.

##### **Année d'implantation :**

Cette étude est prévue débuter en 2004.

##### **Intervenants clés :**

MRC.

##### **Avantages :**

Uniformise les pratiques dans le domaine de la gestion des boues de fosses septiques.

##### **Aspects à considérer :**

Les pratiques actuelles et la réglementation québécoise.

##### **Ressources matérielles :**

Aucune.

##### **Ressources humaines :**

Une ressource spécialisée, interne ou externe, pour réaliser la description technique et administrative.

##### **Coûts d'immobilisation :**

Aucun.

##### **Coûts d'exploitation :**

Prévoir environ 40 000 \$ en frais de consultation.

## PROGRAMME 7 : GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

### ACTION 7.C : Aspects réglementaires

#### Réviser la réglementation municipale (mise à niveau avec la nouvelle méthode de gestion) concernant la gestion des boues de fosses septiques

#### Description :

	Réviser la réglementation municipale sur l'installation des fosses septiques afin de la rendre conforme aux nouvelles exigences du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Cette action est en complémentarité avec celle de la délégation de compétence à la MRC.
--	--

#### Année d'implantation :

	Analyse en 2004 et implantation à partir du début de 2005.
--	--

#### Intervenants clés :

	Municipalités et MRC.
--	-----------------------

#### Avantages :

	Facilite la mise en conformité et la vidange périodique des fosses septiques. Permet plus facilement une mise en valeur des boues de fosses septiques.
--	--

#### Aspects à considérer :

	L'impact sur les coûts des services offerts. Prévoir ou suggérer un lieu de traitement de ces résidus.
--	--

#### Ressources matérielles :

	Aucune ressource supplémentaire.
--	----------------------------------

#### Ressources humaines :

	Aucune.
--	---------

#### Coûts d'immobilisation :

	Aucun.
--	--------

#### Coûts d'exploitation :

	Pas de coûts supplémentaires, mais déplacement des coûts de vidange des fosses septiques du citoyen vers la MRC. Possibilité d'une réduction de coûts pour l'ensemble de la MRC, donc pour le citoyen. Prévoir environ 20 000 \$ en frais de consultation.
--	---

## PROGRAMME 7 : GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

<b>ACTION 7.D : Entente de services</b>	
<b>Négocier une entente de service à long terme avec un centre de traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales</b>	
<b>Description :</b>	
	Négocier une entente de services à long terme avec un centre de traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales de la région pour le traitement de ces matières résiduelles.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Négociation en 2004.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC et municipalités.
<b>Avantages :</b>	
	Permet d'obtenir des tarifs avantageux pour le traitement des boues de fosses septiques.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les aspects contractuels, le processus d'appel d'offres et la concurrence.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucune.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 5 000 \$ en frais de consultation.

## PROGRAMME 7 : GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

<b>ACTION 7.E : Récupération</b>	
<b>Préparer le cahier des charges pour les appels d'offres pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques</b>	
<b>Description :</b>	
	Implanter la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques pour l'ensemble des résidences non desservies par un réseau d'égouts de la MRC. Il s'agit de contracter auprès de l'entreprise privée ces services sur la même base que les ordures.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme est prévu pour 2005.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC et municipalités.
<b>Avantages :</b>	
	Favorise la mise en valeur et les bonnes pratiques pour le traitement des boues de fosses septiques.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les pratiques municipales, les entreprises de traitement de ces résidus et les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucune.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 5 000 \$ pour la préparation des cahiers des charges. Prévoir environ 250 000 \$ par année de frais d'opération.



## PROGRAMME 8 : IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### ACTION 8.A : Réemploi

#### Compléter le réseau de ressourceries avec l'ajout d'une ou deux unités

##### Description :

Implanter ou compléter le réseau de ressourceries (1 ou 2) sur le territoire de la MRC de Memphrémagog. Ces ressourceries serviront principalement à compléter le réseau d'organismes communautaires de mise en valeur des vêtements, des petits appareils et des autres menus articles. Habituellement, ces objets sont mis en vente ou remis aux démunis.

##### Année d'implantation :

Cette implantation est prévue débuter en 2004 au rythme d'une implantation par année.

##### Intervenants clés :

Municipalités, MRC et organismes de l'économie sociale.

##### Avantages :

Favorise la mise en valeur de matières résiduelles. Offre un service complémentaire aux collectes pour des résidus particuliers.

##### Aspects à considérer :

La localisation, les infrastructures, le design et les modalités d'opération.

##### Ressources matérielles :

Propriété des organismes de l'économie sociale.

##### Ressources humaines :

Assumé par l'économie sociale.

##### Coûts d'immobilisation :

Environ 200 000 \$ pour chaque ressourcerie.

##### Coûts d'exploitation :

Aucun. Les coûts d'exploitation sont assumés par les organismes de l'économie sociale.

## PROGRAMME 8 : IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

<b>ACTION 8.B : Études techniques</b> <b>Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de déchetteries</b>	
<b>Description :</b>	
	Étude de faisabilité pour implanter ou compléter un réseau de déchetteries, si nécessaire. Il s'agit de lieux spécialement aménagés pour recevoir les résidus encombrants, les matières recyclables ou compostables et les résidus domestiques dangereux des citoyens et des petits commerces. Ces derniers les trient selon diverses catégories qui favorisent leurs mises en valeur.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Cette étude est prévue débuter en 2005.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC.
<b>Avantages :</b>	
	Facilite la mise en valeur de matières résiduelles que les citoyens ont de la difficulté à entreposer ou à faire récupérer. Offre une nouvelle infrastructure de mise en valeur de matières résiduelles particulières.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les densités de population, les voies de circulation, les réglementations municipales et québécoises.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Aucune.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Une ressource spécialisée, interne ou externe, pour réaliser la description technique et administrative.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 30 000 \$ en frais de consultation.

## PROGRAMME 8 : IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### ACTION 8.C : Réemploi

#### Implanter un réseau de déchetteries (maximum de 5 unités) pour les résidus encombrants et les résidus domestiques dangereux

##### Description :

Implanter un réseau d'environ 5 déchetteries sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, si nécessaire. Ces déchetteries serviront principalement à la mise en valeur des résidus encombrants et des résidus domestiques dangereux provenant du secteur résidentiel<sup>8</sup>.

##### Année d'implantation :

Cette implantation est prévue débuter en 2006 au rythme d'une implantation par année.

##### Intervenants clés :

Municipalités et MRC.

##### Avantages :

Favorise la mise en valeur de matières résiduelles. Offre un service complémentaire aux collectes pour des résidus particuliers.

##### Aspects à considérer :

La localisation, les infrastructures, le design et les modalités d'opération.

##### Ressources matérielles :

Achat de conteneurs trans-rouliers<sup>9</sup>.

##### Ressources humaines :

Un préposé à l'accueil pour chaque déchetterie.

##### Coûts d'immobilisation :

Environ 250 000 \$ pour chaque déchetterie.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 100 000 \$ par année de frais d'opération.

<sup>8</sup> Généralement des citoyens et des petits commerces.

<sup>9</sup> Communément appelé « roll-off ».

## PROGRAMME 9 : RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION

<b>ACTION 9.A : Récupération</b>	
<b>Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des résidus des travaux municipaux</b>	
<b>Description :</b>	
	Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine municipale. Il s'agit d'implanter des mesures permettant de mettre en valeur les résidus des travaux municipaux.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Ce programme est prévu pour 2005.
<b>Intervenants clés :</b>	
	Municipalités et MRC.
<b>Avantages :</b>	
	Favorise la mise en valeur de matières résiduelles qui peuvent être facilement récupérées <sup>10</sup> .
<b>Aspects à considérer :</b>	
	Les pratiques municipales, les entreprises de traitement de ces résidus et les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Achat de conteneurs, s'il y a lieu.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Achat de conteneurs
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Prévoir environ 10 000 \$ de frais de consultation.

<sup>10</sup> À titre d'exemple, les résidus des travaux routiers, de la rénovation des bâtiments, etc.

## PROGRAMME 9 : RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION

### ACTION 9.B : Aspects réglementaires

#### Réviser la réglementation des permis de construction, de rénovation et de démolition pour faciliter la mise en valeur

##### Description :

Réviser la réglementation au niveau de l'émission des permis pour la construction, la rénovation et la démolition afin de favoriser la mise en valeur des matières résiduelles produites par ce secteur.

##### Année d'implantation :

Analyse en 2005 et implantation à partir du début de 2006.

##### Intervenants clés :

Municipalités et MRC.

##### Avantages :

Permet de restreindre les quantités de matières résiduelles éliminées et d'en favoriser la mise en valeur.

##### Aspects à considérer :

L'impact sur les coûts des services offerts. Prévoir ou suggérer un lieu de traitement de ces résidus.

##### Ressources matérielles :

Aucune ressource supplémentaire.

##### Ressources humaines :

Aucune.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Possibilité d'une augmentation des coûts de traitement et d'élimination des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition.  
 Prévoir environ 10 000 \$ en frais de consultation.

## PROGRAMME 10 : ÉLIMINATION DES RÉSIDUS ULTIMES

### ACTION 10.A : Études techniques

#### Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique

##### Description :

Étude de faisabilité, si nécessaire, pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique pour la MRC de Memphrémagog. À partir de l'analyse des besoins identifiés au plan de gestion des matières résiduelles, cette étude doit comprendre la recherche de zones favorables, les caractéristiques techniques des sites favorables, la description des aménagements, l'analyse des impacts environnementaux, économiques et sociaux et les mesures de mitigation proposées.

##### Année d'implantation :

Cette étude a été réalisée en 2003.

##### Intervenants clés :

MRC.

##### Avantages :

Propose une alternative à l'exportation des matières résiduelles si le lieu d'enfouissement sanitaire de Bestan (Intersan) devait fermer.

##### Aspects à considérer :

Les pratiques actuelles et la réglementation québécoise et les autres options d'enfouissement.

##### Ressources matérielles :

Aucune.

##### Ressources humaines :

Une ressource spécialisée externe pour réaliser l'étude de faisabilité.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 500 000 \$ en frais de consultation. Ce coût devrait permettre de se rendre jusqu'à la consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

**Option non retenue.**

## PROGRAMME 10 : ÉLIMINATION DES RÉSIDUS ULTIMES

### ACTION 10.B : Entente de services

#### Négocier une entente à long terme avec l'exploitant d'un lieu d'enfouissement technique en territoire limitrophe pour sécuriser une capacité d'élimination à long terme

##### Description :

Négocier, si nécessaire, une entente de services à long terme ou un partenariat<sup>11</sup> avec un lieu d'enfouissement technique de la région pour l'élimination des matières résiduelles provenant de la MRC de Memphrémagog. Les municipalités pourront adhérer à cette entente à la fin de leur actuel contrat.

##### Année d'implantation :

Négociation en 2004 (en cours).

##### Intervenants clés :

MRC et municipalités.

##### Avantages :

Permet d'obtenir des tarifs avantageux pour l'élimination des matières résiduelles.

##### Aspects à considérer :

Les aspects contractuels, le processus d'appel d'offres et la concurrence.

##### Ressources matérielles :

Aucune.

##### Ressources humaines :

Aucune.

##### Coûts d'immobilisation :

Aucun.

##### Coûts d'exploitation :

Prévoir environ 5 000 \$ en frais de consultation.

<sup>11</sup> Sous forme d'une régie intermunicipale ou d'un partenariat moins formel.

## PROGRAMME 11 : SYSTÈME DE TARIFICATION ET AUTOMATISATION

<b>ACTION 11.A : Tarification</b>	
<b>Analyser et réviser le système de tarification pour les services des secteurs institutionnel et commercial</b>	
<b>Description :</b>	
	Analyser la pertinence et, par la suite, revoir le système de tarification des secteurs institutionnel et commercial. Le système de tarification devrait être basé sur le principe de l'utilisateur-payeur <sup>12</sup> . Cette action est conditionnelle à celle de la prise en charge de ces secteurs par les municipalités ou la MRC.
<b>Année d'implantation :</b>	
	Analyse en 2007 et implantation à partir du début de 2008.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC et municipalités.
<b>Avantages :</b>	
	Augmente la mise en valeur des matières résiduelles. Réduit les coûts de gestion des matières résiduelles.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	L'impact des dépôts sauvages et la réglementation municipale pour contrer ce phénomène <sup>13</sup> .
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Exige que les institutions et les commerces soient dotés de conteneurs ou de bacs roulants.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Aucun.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Peut réduire les coûts de la gestion des matières résiduelles par le biais d'une meilleure efficacité basée sur le suivi des opérations. Prévoir environ 20 000 \$ en frais de consultation.

<sup>12</sup> À titre d'exemple, il pourrait être basé sur les quantités mise au rebut.

<sup>13</sup> L'expérience vécue ailleurs démontre que ce phénomène est souvent passager. Après quelques mois de contrôle, les utilisateurs retrouvent leurs habitudes, mais modifient le tri à la source des matières résiduelles.



## PROGRAMME 11 : SYSTÈME DE TARIFICATION ET AUTOMATISATION

<b>ACTION 11.B : Tarification</b>	
<b>Analyser et réviser le système de tarification pour les services du secteur résidentiel</b>	
<b>Description :</b>	
	Analyser la pertinence et, par la suite, revoir le système de tarification du secteur résidentiel. Le système de tarification devrait être basé sur le principe de l'utilisateur-payeur <sup>14</sup> .
<b>Année d'implantation :</b>	
	Analyse en 2008 et implantation à partir du début de 2009.
<b>Intervenants clés :</b>	
	MRC et municipalités.
<b>Avantages :</b>	
	Augmente la mise en valeur des matières résiduelles. Réduit les coûts de gestion des matières résiduelles.
<b>Aspects à considérer :</b>	
	L'impact des dépôts sauvages et la réglementation municipale pour contrer ce phénomène <sup>15</sup> .
<b>Ressources matérielles :</b>	
	Exige que les résidences soient dotées de bacs roulants.
<b>Ressources humaines :</b>	
	Aucune.
<b>Coûts d'immobilisation :</b>	
	Environ 250 000 \$ pour les puces électroniques, les balances et les équipements périphériques.
<b>Coûts d'exploitation :</b>	
	Peut réduire les coûts de la gestion des matières résiduelles par le biais d'une meilleure efficacité basée sur le suivi des opérations. Prévoir environ 20 000 \$ en frais de consultation.

<sup>14</sup> À titre d'exemple, il pourrait être basé sur les quantités mises au rebut.

<sup>15</sup> L'expérience vécue ailleurs démontre que ce phénomène est souvent passager. Après quelques mois de contrôle, les utilisateurs retrouvent leurs habitudes, mais modifient le tri à la source des matières résiduelles.